



## Actions culturelles : L'Administration fait volte-face

Le « Serment du Jeu de paume » au Château de Versailles est un projet INITIÉ PAR LA DAP et mis en œuvre au Centre de Détention de Toul : il s'agit d'un projet artistique en milieu pénitentiaire reposant sur un partenariat entre la DAP, le Ministère de la Justice et le Château de Versailles. Il devait se décliner par la visite du Château de Versailles et des jardins, par le biais d'une permission de sortir pour 10 personnes détenues maximum, accompagnées par 4 personnels du SPIP et 3 personnels de surveillance. Le projet **co-signé par la DAP** et le Château de Versailles a pour objectif de « *s'initier à différentes formes d'expression artistique, raconter une œuvre avec son propre ressenti, partager son univers au-delà des murs* » et non pas à un simple pique-nique dans les jardins du Château.

En raison du regrettable tollé médiatique dont il a fait l'objet, ce projet a été suspendu.

Outre le fait que la DAP n'ait pas assumé l'initiative de ce projet, laissant ainsi les médias répandre de fausses informations sur la teneur du projet et faisant croire que le Centre de détention de TOUL était seul porteur de cette action, la DI du Grand-Est n'a réagi que pour suspendre jusqu'à nouvel ordre toute permission de sortir sportive et culturelle.

Au Centre de détention de TOUL, outre le projet VERSAILLES, une permission de sortir à visée sportive (paddle et escalade) prévue le 21 juin prochain a été annulée suite à ces consignes. Dans un établissement « longue peine » comme le Centre de Détention de Toul, ces actions culturelles et sportives restent un levier indispensable à la réinsertion des personnes détenues.

Les permissions de sortir, examinées en Commission d'Application des Peines, n'ont donc pas été octroyées, étant considérées « *sans objet* » du fait de l'annulation par la DAP.

Quels motifs justifient ces consignes ? La bienséance et l'opinion publique ? Il est inacceptable qu'en 2024 notre Administration se réfugie derrière des arguments sécuritaires.

Ces annulations, qui apparaissent sur tout le territoire national, viennent réduire à néant le travail réalisé par le SPIP, les moniteurs de sport, les partenaires et remettent en question la confiance des JAP pour valider ces projets en accordant des permissions.

Le risque zéro n'existera jamais sur de tels projets. La question n'est pas là ! La réinsertion passe par des projets réfléchis, construits par les différents professionnels : CPIP, coordonnateurs culturels, services civiques, DPIP, moniteurs de sport, magistrats, chefs d'établissement et partenaires.

Ces projets culturels et sportifs font partie intégrante des missions dévolues au SPIP et participent pleinement à la réinsertion. Nous défendrons toujours les missions d'insertion et de réinsertion de notre public.

Ces actions visent à donner du sens à un parcours de détention et de permettre à une personne détenue de reprendre sa place de citoyen dans notre société. Le sport et la culture sont des vecteurs du vivre ensemble, c'est ainsi que nous concevons l'accompagnement des personnes dont on nous confie la charge, n'en déplaise aux médias affamés de polémiques.

**« Ouvrez des écoles, vous fermerez des prisons »** disait Victor HUGO : en annulant purement et simplement les actions culturelles, sportives à travers tout le pays, notre administration nous éloigne considérablement de cet idéal humaniste.

Nancy, le 6 juin 2024, la CGT IP 54